

Assemblée générale extraordinaire

Monnaie Léman Suisse & Monnaie Léman France

Mercredi 11 octobre 2017

20h15 – Bateau Genève
Quai Gustave-Ador 1 – 1207 Genève

Proposition de Procès verbal

1. Accueil et bienvenue

2. Adoption de l'Ordre du jour de la présente Assemblée générale

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée générale du 30 juin 2017

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

4. Présentation de la coopérative LEMANEX suite aux discussions avec les 40 signataires de la Déclaration d'intention de mars 2017 - Gouvernance, Modèle d'affaires, plan de financement

Cf. Annexes

5. Proposition que Monnaie Léman Suisse et Monnaie Léman France deviennent membres fondatrices de la coopérative LEMANEX (Décision)

La proposition que Monnaie Léman Suisse et Monnaie Léman France deviennent membres fondatrices de la coopérative LEMANEX est adoptée à l'unanimité.

6. Revalidation de la soumission du projet « e-leman & LEMANEX: une monnaie locale électronique pour e bassin de vie lémanique transfrontalier » auprès du programme INTERREG V

Le projet « e-leman & LEMANEX: une monnaie locale électronique pour e bassin de vie lémanique transfrontalier » est validé une nouvelle fois pour que le comité conjoint puisse aller de l'avant et le soumettre au programme INTERREG V.

7. Divers

Pas de divers.

L'AG se termine à 21h45 et est suivie d'un ApéroLéman sur le Bateau Genève

ANNEXE

Présentation de la coopérative LEMANEX

Préambule :

Le 21 mars 2017, plus de 40 entreprises ont signé une déclaration d'intention pour la création de la coopérative LEMANEX. Notre dernière AG ordinaire conjointe de Monnaie Léman Suisse et de Monnaie Léman France a donné le mandat au Comité de faire de nos deux Associations les fondatrices de la Coopérative LEMANEX, et de valoriser au mieux le magnifique engagement bénévole de ces deux dernières années.

Un groupe de travail s'est réuni depuis le 21 mars. Il est arrivé à une proposition consensuelle sur le modèle d'affaires, le plan de financement évolutif sur 5 ans, les stratégies de financement, les statuts juridiques du LEMANEX et la mise en conformité avec la FINMA.

Cette AG extraordinaire est l'occasion pour les membres du Léman de mieux comprendre les développements de notre monnaie locale avec le lancement de l'électronique et du système de crédit mutualisé et la transformation économique en profondeur que cette innovation se propose de mettre en oeuvre.

1. Fondation de Coopérative Lemanex & Gouvernance

- Le Choix de la structure juridique : nous proposons une **Coopérative de droit juridique suisse** (l'option d'une SARL a été rejetée de manière consensuelle).
- La Gouvernance de la coopérative : après mûre réflexion, nous proposons une coopérative à la **gouvernance resserrée, minimum 7 membres, maximum 15**, autour de :
 - a. **membres institutionnels / faïtières** : Monnaie Léman Suisse et Monnaie Léman France (qui représenteront les membres individuels, en Suisse et en France), APRES-GE, APRES-VD, CRESS Hte-Savoie - CRESS-Ain, un représentant des entreprises sises en France, un représentant des entreprises sises en Suisse, etc.
 - b. **et d'entreprises clés et/ou pionnières** dans la « communauté de paiement du Léman »

2. Le modèle d'affaire

- o Resserrement des activités de Lemanex autour des activités
 - (1) démarchage / courtage
 - (2) place de marché / plateforme de paiement (cf. Business Plan)
- o La communication externe et les activités de promotion du Léman / Lemanex sont déléguées sous forme de mandat à Monnaie Léman (proposition 40'000 à 50'000 CHF / ans)
- o La mise en place de la solution informatique en blockchain (*smart contract*) et la maintenance IT est "out-sourcée" sous forme de mandat à une nouvelle coopérative (« ComChain », pour blockChain des Communs) créée pour développer les blockchain pour d'autres monnaies complémentaires ou d'autres besoins de communs (vote électronique, plateformes d'échanges, etc.)
- o Propositions : l'apport de Monnaie Léman est évalué à environ 400'000 CHF (chiffre à affiner, sur la base d'évaluation de feuilles de temps) : c'est le « pas de porte » que LEMANEX et ComChain rétrocéderont à Monnaie Léman sur une durée de 10-15 ans (à évaluer).

La forme juridique de cet apport doit être finalisée avec le réviseur (Frédéric Mazzotti / Fiduciaire RFC Monteverdi)
- o Le montant des parts sociales : des parts sociales de **1'000 CHF (mais il proposé de souscrire à plusieurs parts sociales, notamment durant les premières années)**.

Notre objectif : 400 parts sociales à 1000.-, ce qui nous permettrait de garantir un prêt bancaire de démarrage, auprès de la BAS ou de la FONDETEC
- o Le prix de l'abonnement pour les entreprises et les individus est égal au **prix des cotisations de Monnaie-Léman (ce chiffre devrait être revu à la hausse, puisque le service offert sera bien plus étendu avec le Lemanex, notamment le service de courtage et les lignes de crédits à 0%)**.
- o Pourcentage prélevé sur les transactions : **1%**.
- o Création d'un **fonds de garantie** en cas de défaillance d'entreprises : 0.3 %, qui amène le prélèvement total à 1.3%

- **Un système de commissionnaires** est mis en place pour accélérer le démarchage. Proposition : 30% sur le contrat signé, puis, pour les 5 années suivantes 50%, 40%, 30%, 20%, 10% sur la taxe de transaction.
- **Calcul des lignes de crédit.** Ci-dessous, une première proposition de discussion quant à l'évaluation de lignes de crédit et leur actualisation régulière.

Etat actuel de nos réflexions au sujet des lignes de crédit :

- **Au lancement nous proposons de catégoriser les entreprises en 4 grandes catégories pour les lignes de crédit :**
 - Très petites : Limite à – 1'000 CHF
 - Petites : Limite à – 5'000 CHF
 - Moyennes : Limite à – 25'000 CHF
 - Grandes : Limite à – 50'000 CHF
 - Ces premiers chiffres seront établis en fonction d'une analyse des bilans (en s'appuyant principalement sur le chiffre d'affaires) et après négociation avec chaque membre à l'ouverture de la ligne de crédit (avant la négociation, la ligne de crédit est à 0).
- **La révision de la ligne de crédit** est prévue automatiquement tous les 6 mois en fonction de l'indicateur dit du « **Ratio de performances de ventes** » selon la formule de l'économiste Thomas Greco ([Wikipedia](#) et extrait du film *Sacré croissance*).
- **Ratio de performances de vente pour une entreprise** : Le ratio est calculé en divisant le solde du débit à la fin d'une période donnée (6 mois) par la moyenne journalière des ventes en Léman pour cette même période.
Le résultat nous indique si le fonctionnement en léman de l'entreprise lui permet de monter en positif autant qu'il descend en négatif avec sa ligne de crédit, ou si il faut la réévaluer pour la période à venir.
- **Formule:**
$$\text{Solde du débit en LEM} / \text{Moyenne journalière de LEM reçu sur les 6 derniers mois}$$

= Nb de jours théorique pour un retour à l'équilibre
- **Exemple:**
 - Une entreprise a une ligne de crédit de 20'000 LEM au premier jour,
 - Au bout de 6 mois, elle a un solde négatif de - 5'400 LEM,
 - Par ailleurs, elle a reçu au total 7'200 LEM pendant les 6 mois, soit 40 LEM/Jour.
 - Si on applique la formule de Greco, le solde négatif (5'400 LEM) est divisé par la moyenne journalière de ses ventes en Léman (40 LEM/Jour) et nous donne pour résultat 135 jours.
 - Il faudrait donc 135 jours à cette entreprise pour retourner à l'équilibre.
- **La formule pourra être améliorée, en se basant notamment sur d'autres indicateurs :**
 - Le premier jour auquel la limite de crédit est atteinte,
 - le nombre de fois que cette limite est atteinte au cours des 6 derniers mois
 - le nombre de partenaires dans le réseau
 - le montant des transactions avec ces partenaires
 - etc.

3. Le plan d'affaires sur 5 ans :

- Avec des estimations conservatrices, les prévisions montrent que LEMANEX tourne après 3 exercices.
- Nous avons besoin de 350'000 à 400'000 CHF de fonds propres pour garantir un emprunt.
- Il s'agit d'emprunter de l'argent dans les 2 premières années et de commencer à rembourser dès la 3^{ème}.
 - premièrement aux membres (avec une rémunération légèrement supérieure aux taux d'intérêt en vigueur)
 - pour le surplus, de contracter un prêt bancaire auprès d'une banque « amie »
 - ou de la Fondetec

4. Positions du comité conjoint (séance du 13 septembre 2017)

Importance d'équilibrer au Conseil d'Administration le nombre de faitières de citoyens et d'entreprises : des membres entre 7 à 15, avec la minorité de blocage.

Minorité de blocage : possibilité de bloquer des décisions par un certain nombre d'acteurs, notamment Monnaie Léman.

Penser à la représentation des zones géographiques (France/Suisse), vers une chambre des groupes locaux ?

Vers un référendum

Part sociale : 1000.- mais demander à certaines entreprises ou membres individuels de souscrire plusieurs parts.